

Questions orales

Je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou à son suppléant pourquoi le gouvernement du Canada commence-t-il seulement maintenant à se faire la main avec un navire de Saint-Pierre et Miquelon chargé à ras bord d'hommes politiques et d'équipes de cinéastes qui ne demandent qu'à se faire arrêter? Pourquoi ne poursuit-il pas les véritables coupables, ceux de la flottille venant de France? Le gouvernement se contente-t-il de poursuivre le menu fretin parce qu'il craint le gros gibier?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous avons adopté une position ferme sur la protection des intérêts des pêcheurs canadiens de la côte est de Terre-Neuve. Nous n'avons pas donné la boutique, contrairement au gouvernement qui a signé le traité Canada-France en 1972 permettant aux Français de pêcher dans les eaux canadiennes.

A la suite du conflit récent, nous avons fait preuve de fermeté. Nous avons fermé nos ports aux navires français tant qu'ils n'observaient pas la loi et qu'ils ne cessaient pas de faire de la surpêche dans la zone 3PS qui fait l'objet du litige.

Nous avons fermé le banc Burgeo. Nous avons fermé une autre zone de pêche. Nous avons fait preuve de fermeté et c'est ainsi que s'est produit l'incident d'aujourd'hui: un navire de Saint-Pierre et Miquelon a délibérément pénétré dans les eaux canadiennes par pure provocation.

Je signale au député qu'il y a 5 000 pêcheurs et 70 villages de pêcheurs le long de la côte sud de Terre-Neuve. Nous les protégeons et nous continuerons à le faire alors que le gouvernement du député n'avait pas défendu leurs intérêts en 1972.

LA NOUVELLE CONCERNANT LA DÉCISION DE RENVOYER LA QUESTION À UN TRIBUNAL D'ARBITRAGE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, l'accord de 1972, stipule expressément «sous réserve de la disponibilité des ressources».

Puisque le ministre a mentionné les accords, je voudrais qu'il vérifie pour la population du Canada si le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de son négociateur, s'est entendu avec le gouvernement de la France, par l'intermédiaire de son négociateur, pour renvoyer toute la question devant un tribunal d'arbitrage, en acceptant que la décision de ce tribunal ne lie ni l'une ni l'autre partie.

Pourquoi un accord aussi médiocre si notre position est si forte? Les Français nous ont bien possédés et avec cet arbitrage non exécutoire, nous allons nous faire rouler.

• (1430)

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Au cours de la série de négociations entre la France et le Canada, nous avons été aussi raisonnables que possible. Nous avons offert des quotas aux pêcheurs français et à ceux de Saint-Pierre-et-Miquelon sous réserve de l'acceptation par la France du recours à un tribunal d'arbitrage international pour

trancher la question des eaux territoriales autour de l'archipel. La France a refusé.

Le Canada n'a accepté aucune forme d'arbitrage sur les quotas de pêche dans les eaux canadiennes. Nous n'avons pas l'intention d'accepter un tel arbitrage. Ces trois ou quatre dernières semaines, il y a eu des rencontres pour discuter de la possibilité de recourir à un médiateur qui aurait le mandat approprié pour proposer une solution au différend. Nous ne sommes cependant pas encore parvenus à nous entendre. Il y aura d'autres rencontres pour discuter de ce processus de médiation d'ici une dizaine de jours.

Des voix: Règlement!

M. Crosbie: Si vous ne désirez pas entendre les réponses, ne posez pas de questions.

Une voix: Asseyez-vous.

* * *

AIR CANADA

LA VENTE D'ACTIONS—LE CENTRE D'ENTRETIEN DE WINNIPEG

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Elle concerne les garanties que le gouvernement auraient données au chef conservateur du Manitoba, M. Filmon, concernant la préservation des emplois au centre d'entretien d'Air Canada à Winnipeg. Le gouvernement a refusé de donner ces garanties à la Chambre durant la période des questions, hier et avant hier. Le vice-premier ministre pourrait-il nous dire quelle sorte de garanties il a fournies à M. Filmon? Ou a-t-il seulement voulu l'aider à traverser les prochaines semaines de la campagne électorale, qui seront difficiles?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, les garanties que j'ai données à M. Filmon sont les mêmes que j'ai fournies à la Chambre. Air Canada a promis, et c'était précisé dans l'annonce, qu'on fera le nécessaire pour que le siège social de la nouvelle société reste à Montréal et que les principaux centres de réparation et d'entretien soient maintenus à Toronto, à Montréal et à Winnipeg, comme on l'a annoncé.

ON DEMANDE UNE GARANTIE INSCRITE DANS LA LOI

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, le vice-premier ministre n'a rien garanti du tout. Il a répété ce qu'Air Canada a dit et il a annoncé en même temps que le gouvernement avait l'intention d'abandonner le contrôle d'Air Canada. Comment le gouvernement peut-il donner une garantie et abandonner le contrôle en même temps, à moins qu'il n'ait l'intention d'inscrire dans la loi des garanties pour le Manitoba et pour Winnipeg, comme il l'a fait pour Montréal? Pourquoi le vice-premier ministre n'est-il pas prêt à faire cela pour le Manitoba? Le Manitoba sera-t-il trahi de nouveau, comme dans l'affaire des CF-18?